FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Ordinaire
Du jeudi 1er décembre 2022
Auditorium – Chambre des métiers
72/74 rue de Reuilly – Paris 12

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés : (23 Présidents/Administrateurs présents, 41 pouvoirs)

CDG	Nom	Présence	Pouvoir
CENTRE DE GESTION DE L'AIN	Bernard REY	Excusé	Pouvoir à A. de MENTHON (74)
CENTRE DE GESTION DE L'AISNE	Hervé MUZART	Présent	
CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER	Jean-Sébastien LALOY	Excusé	
CENTRE DE GESTION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Michel BRUNET	Excusé	Pouvoir à A. THIBAULT (77)
CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES	Marcel CANNAT	Absent	
CENTRE DE GESTION DES ALPES MARITIMES	Jean-Paul DAVID	Excusé	Pouvoir à C. SIMON (83)
CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE	Jean-Roger DURAND	Absent	
CENTRE DE GESTION DES ARDENNES	Régis DEPAIX	Absent	
CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE	Martine ESTEBAN	Excusé	Pouvoir à S. CALS (81)
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE	Thierry BLASCO	Excusé	Pouvoir à V. MATELIC (57)
CENTRE DE GESTION DE L'AUDE	Serge BRUNEL	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON	Maurice BARTHÉLÉMY	Excusé	Pouvoir à L. CHAMBON (15)
CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE	Georges CRISTIANI	Absent	
CENTRE DE GESTION DU CALVADOS	Hubert PICARD	Présent	
CENTRE DE GESTION DU CANTAL	Louis CHAMBON	Présent	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE	Patrick BERTHAULT	Absent	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME	Marie-Danielle GIRAUDEAU	Excusée	
CENTRE DE GESTION DU CHER	Pierre DUCASTEL	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE	Jean-Pierre LASSERRE	Excusé	Pouvoir à A. THIBAULT (77)
CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR	Patricia GOURMAND	Présente	
CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR	Vincent LE MEAUX	Présent	
CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE	Michel VERGNIER	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE	Laurent PÉRÉA	Excusé	
CENTRE DE GESTION DU DOUBS	Christian HIRSCH	Excusé	Pouvoir à J.M. FRIZOT (71)
CENTRE DE GESTION DE LA DROME	Eliane GUILLON	Excusée	Pouvoir à A. de MENTHON (74)
CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Jérôme PASCO	Excusé	Pouvoir à H. PICARD (14)

CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR	Bertrand MASSOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU FINISTERE	Yohann NEDELEC	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CORSE DU SUD	Antoine OTTAVI	**Excusé**	Pouvoir à V. LE MEAUX
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE CORSE	Anne Marie NATALI	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DU GARD	Fabrice VERDIER	**Excusé**	Pouvoir à C. PÉTARD-VOISIN (35)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE GARONNE	Sabine GEIL-GOMEZ	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DU GERS	Didier DUPRONT	**Excusé**	Pouvoir à D. LEVEL (GC)
CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE	Roger RECORS	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT	Philippe VIDAL	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE	Chantal PETARD-VOISIN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'INDRE	Gil AVÉROUS	**Excusé**	Pouvoir à M. HIRIART (64)
CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE	Michel GILLOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ISERE	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	**Excusé**	Pouvoir à M. BALLAND (88)
CENTRE DE GESTION DU JURA	Frank STEYART	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES LANDES	Jeanne COUTIERE	**Excusée**	Pouvoir à C. PÉTARD-VOISIN (35)
CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER	Eric MARTELLIERE	**Excusé**	Pouvoir à M. GILLOT (37)
CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE	Yves NICOLIN	**Excusé**	Pouvoir à E. DURAND (59)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE LOIRE	Michel CHAPUIS	**Excusé**	Pouvoir à J.P. GÉRARDIN (89)
CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE	Philip SQUELARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU LOIRET	Florence GALZIN	**Excusée**	Pouvoir à M. GILLOT (37)
CENTRE DE GESTION DU LOT	Véronique ARNAUDET	**Excusée**	Pouvoir à S. CALS (81)
CENTRE DE GESTION DU LOT ET GARONNE	Jean-Louis COSTES	**Excusé**	Pouvoir à J.P. GÉRARDIN (89)
CENTRE DE GESTION DE LA LOZÈRE	Laurent SUAU	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE	Elisabeth MARQUET	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE	Jean-Dominique BOURDIN	**Excusé**	Pouvoir à H. MUZART (02)
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE	Patrice VALENTIN	**Excusé**	Pouvoir à V. MATELIC (57)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE	Jean-Marie WATREMETZ	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE	Olivier RICHEFOU	**Excusé**	Pouvoir à P. SQUELARD (44)
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET MOSELLE	Daniel MATERGIA	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE	Gérald MICHEL	**Excusé**	Pouvoir à P. GOURMAND (21)
CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN	Yves BLEUNVEN	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE	Vincent MATELIC	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE	Marie-Christine AMIOT	**Excusé**	Pouvoir à J.M. FRIZOT (71)
CENTRE DE GESTION DU NORD	Eric DURAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'OISE	Alain VASSELLE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ORNE	Francis AIVAR	**Excusé**	Pouvoir à H. PICARD (14)
CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS	Joel DUQUENOY	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME	Nadine BOUTONNET	**Excusée**	Pouvoir à L. CHAMBON (15)
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ATLANTIQUES	Michel HIRIART	**Présent**	

CENTRE DE GESTION DES HAUTES PYRENEES	Denis FÉGNÉ	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES	Robert GARRABE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN	Michel LORENTZ	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN	Lucien MULLER	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU RHONE	Philippe LOCATELLI	**Excusé**	Pouvoir à M. HIRIART (64)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAONE	Michel DESIRE	**Excusé**	Pouvoir à P. GOURMAND (21)
CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE	Jean-Marc FRIZOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE	Didier REVEAU	**Excusé**	Pouvoir à P. SQUELARD (44)
CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Auguste PICOLLET	**Excusé**	Pouvoir à E. DURAND (59)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAVOIE	Antoine de MENTHON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME	Jean-Claude WEISS	**Excusé**	Pouvoir à D. LEVEL (GC)
CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE	Anne THIBAULT	**Présente**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Daniel LEVEL	**Présent**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Florence MARY	**Excusé**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Michel DELAMAIRE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES DEUX SEVRES	Alain LECOINTE	**Excusé**	Pouvoir à E. RENAUD (86)
CENTRE DE GESTION DE LA SOMME	Claude CLIQUET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN	Sylvian CALS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN ET GARONNE	Jean-Luc DEPRINCE	**Excusé**	Pouvoir à V. LE MEAUX (22)
CENTRE DE GESTION DU VAR	Christian SIMON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE	Maurice CHABERT	**Excusé**	Pouvoir à C. SIMON (83)
CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE	Eric HERVOUET	**Excusé**	Pouvoir à E. RENAUD (86)
CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE	Edouard RENAUD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE	Béatrice TRICARD	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DES VOSGES	Michel BALLAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'YONNE	Jean-Pierre GERARDIN	**Présent**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Jacques Alain BENISTI	**Excusé**	Pouvoir à A. VASSELLE (60)
CIG DE LA PETITE COURONNE	Anthony MANGIN	**Excusé**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Philippe LAUNAY	**Excusé**	Pouvoir à A. VASSELLE (60)
CENTRE DE GESTION DE LA GUADELOUPE	Denise BLEUBAR	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DE LA MARTINIQUE	Justin PAMPHILE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA GUYANE	Gilles ADELSON	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION	Juliana M'DOIHOMA	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DE MAYOTTE	Youssouf AMBDI	**Excusé**	
CGF DE LA POLYNESIE FRANCAISE	René TEMEHARO	**Excusé**	Pouvoir à M. BALLAND (88)

↳ **Quorum**

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents/Administrateurs en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents / Administrateurs présents : 23
Présidents représentés par un autre représentant de CDG : 41
Présidents présents et représentés : 64

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Pour la FNCDG étaient présents :
Thierry SÉNAMAUD, Directeur
Cindy LABORIE, Responsable des Affaires Juridiques
Alexis BOUCHER, Juriste/Chargé de missions
Christelle MARTINS, Assistante de Direction

Administrateur et Directeurs présents :
Jacky REY, Vice-Président (CDG 30)
Xavier LALONDE, Directeur (CDG 02)
Pierre-Paul LEONELLI, Directeur (CDG 06)
Delphine DELMOTTE-VOISIN, Directrice (CDG 14)
Sophie GUIHARD, Directrice (CDG 22)
Sébastien ANDRÉ, Directeur (CDG 35)
Thierry MICQUE, Directeur (CDG 57)
Mathilde ICARD, Directrice (CDG 59)
Olivier SAYAG, Directeur (CDG 60)
Olivier DUCROCQ, Directeur (CDG 69)
Jordan DEBEURY, Directeur de la communication (CDG 77)
Céline COURIAT, Directrice (CDG 80)
Gilles MARSOT, Directeur (CDG 973)
Heiarii BONNO, Directeur (CDG 987)

Anciens Présidents de CDG présents :
Gérard MANET
Claude PONZO
Roger GUEDON
Jean-Louis NOUHAUD
Roland LABRANDINE
Jean-Claude HAIGRON
Jean-Claude DEYRES

Michel HIRIART ouvre l'Assemblée Générale en précisant que celle-ci se déroulera en 3 temps avec une présentation des différents rapports annuels :

- Rapport d'activité, présenté par Antoine de MENTHON, Secrétaire Général
- Rapport financier, présenté par Sylvian CALS, Trésorier
- Rapport d'orientation, présenté par le Président.

Michel HIRIART évoque les informations et échanges de ces dernières semaines quant à l'évolution de la fonction publique.

Stanislas GUERINI a engagé trois chantiers importants :

- L'attractivité de la fonction publique, avec des travaux menés sur les rémunérations mais aussi sur la question du logement des agents publics
- L'évolution des carrières. Sur ce sujet nous sensibilisons depuis plusieurs mois les pouvoirs publics sur la question des promotions internes
- La réforme des retraites. Le Ministre a annoncé depuis quelques semaines que ce chantier avance rapidement, le Président de la République souhaitant que le texte soit mis en œuvre à l'été 2023. Les concertations ont été engagées, la Coordination des employeurs a été reçue par le directeur de cabinet du Ministre, Monsieur Paul PENY, ce mardi.

Paul PENY a confirmé les orientations du Gouvernement. Il s'agira d'une réforme " paramétrique ", concentrée sur l'âge d'ouverture des droits avec la perspective d'allongement de la durée de vie professionnelle, sans volonté de faire converger ou unifier les différents régimes de retraite. Les caractéristiques propres aux différents régimes subsisteront et, par exemple, le système des catégories actives sera maintenu, même si certains de ses paramètres pourront évoluer.

S'agissant de la FPT, le Gouvernement souhaite focaliser ses échanges avec les employeurs territoriaux sur l'emploi des seniors, l'usure professionnelle et la pénibilité. Ces questions seront mises en relation avec le chantier « parcours professionnels et rémunérations », au regard de l'impact de l'allongement de la vie professionnelle, qui suscitera probablement la mise en place de la retraite progressive dans la fonction publique avec un cumul emploi/retraite (sans réactivation de la cessation progressive d'activité).

Le groupe de travail « Dialogue et politiques sociales », présidé par Jean-Marc FRIZOT et Gil AVEROUS, devrait se réunir en début d'année dès que nous disposerons d'un premier projet de texte.

Concernant l'attractivité de la fonction publique, la DGAFP souhaite associer la FNCDG à la démarche nationale visant à promouvoir les valeurs du service public.

Michel HIRIART indique que, parallèlement, les services de la Fédération ont travaillé conjointement avec le CNFPT pour mettre en ligne le site « metiersterritoriaux.fr » comprenant des vidéos et des plaquettes de présentation des métiers de la FPT. Cette promotion se poursuivra tout au long de l'année 2023 avec une attention toute particulière portée sur les métiers en tension, comme par exemple celui de secrétaire de mairie.

A cet égard, Michel HIRIART souligne qu'il été nommé par Madame Dominique FAURE, Ministre des collectivités et de la ruralité, référent d'un groupe de travail ayant pour vocation d'alimenter les travaux sur le 2ème volet de l'agenda rural.

Le groupe de travail qu'il préside a en charge de faire des propositions sur les fonctions de secrétaire de mairie notamment. Il est composé de parlementaires, de représentants de l'AMRF, de l'AMF, du CNFPT, d'élus locaux et plusieurs pistes d'évolution ont été lancées :

- Modifier le titre de la fonction et utiliser plutôt le terme de Secrétaire général
- Relever le plafond à 2000 habitants pour l'emploi de secrétaires de mairie contractuels
- Créer une formation uniformisée et renforcée pour tous les secrétaires de mairie, quel que soit leur statut, titulaire ou contractuel
- Créer un diplôme en lien avec l'Éducation nationale
- Instaurer un dispositif spécifique de promotion pour faciliter le passage en catégorie B ou A des secrétaires de mairie
- Revoir les seuils de création de certains emplois dans la FPT
- Favoriser les passerelles pour l'accès des conjoints de gendarmes ou de militaires à ces fonctions, via notamment la Convention signée avec Défense mobilité et une autre convention à venir, avec la cellule reconversion de la Gendarmerie.

La participation des CDG est essentielle dans tous ces lieux de propositions d'évolution de la fonction publique.

Michel HIRIART rappelle le travail mené quotidiennement avec les Pouvoirs publics pour faire avancer les Centres et les collectivités.

La FNCDG est particulièrement attentive à ce que le transfert de l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels puisse s'effectuer à un coût correspondant aux charges engagées par les centres de gestion organisateurs.

Des travaux sont menés également sur les questions de la PSC, de l'assurance statutaire, des conventionnements avec le FIPHFP.

Ont été signés ces derniers mois un conventionnement avec Intercommunalités de France et l'APVF.

Après cette introduction consacrée à l'actualité de la FNCDG, Michel HIRIART propose d'évoquer les rapports annuels.

1- PRESENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES

➢ Rapport d'activité

Michel HIRIART laisse la parole à Antoine DE MENTHON pour la présentation du rapport d'activité.

Antoine de MENTHON présente les six points du rapport :

1. *La mobilisation de la FNCDG face aux réflexions et réformes relatives à l'évolution de la fonction publique*

- *La poursuite de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique*

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a impacté la gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales. La mise en œuvre de ce texte a été progressive. La FNCDG a accompagné cette réforme, notamment avec la réalisation d'un livret de présentation des textes d'application de cette loi.

- *L'entrée en vigueur du Code Général de la Fonction Publique*

Le code général de la fonction publique (CGFP) est entré en vigueur le 1er mars 2022. Cette publication n'a pas été sans conséquence pour les rédacteurs de normes juridiques intéressant la fonction publique et les agents publics.

La FNCDG a publié le 28 février une fiche présentant le CGFP et les conséquences de cette codification. Par ailleurs, à la même date, dans le cadre des 5' juridiques mises en ligne par les éditions WEKA, la FNCDG a participé avec Maître Eric LANDOT, Avocat au barreau de Paris, à une interview vidéo portant sur :
- La présentation du code
- L'appréhension du code
- Les difficultés rencontrées par les collectivités dans le passage lois statutaires/code
- La mise à jour des actes des collectivités.

- *La réforme de la PSC*

A compter de 2025 et de 2026, les employeurs publics territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents, pour les volets prévoyance et santé. Dans le cadre de de la réforme de la PSC, compte-tenu du rôle renforcé des CDG et de celui de la Fédération dans le cadre de l'élaboration des textes afférents à la réforme et des négociations au niveau national, la FNCDG a conclu une convention de partenariat avec CLEMIE CONSEILS.
Cette convention propose aux Centres qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme. La région Nouvelle-Aquitaine s'en est emparée.
La FNCDG est partie aussi à la négociation relative à l'évolution du cadre réglementaire de la PSC.

- *La réforme de la négociation collective*

L'un des objectifs poursuivis par le Gouvernement, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, était de promouvoir un dialogue social plus stratégique, efficace et réactif. Aussi, l'ordonnance du 17 février 2021 visait à donner aux employeurs territoriaux les moyens de trouver les solutions collectives les plus adaptées aux enjeux des territoires et des services publics.

Outre la diffusion de notes sur le cadre juridique des accords négociés, la FNCDG a participé à une webconférence le 30 juin sur la thématique : PSC, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DIALOGUE SOCIAL : UNE AUTRE RÉFORME SE DESSINE.

- *La sensibilisation des pouvoirs publics sur la thématique de l'attractivité de la fonction publique*

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les Ministres à la fin du mandat (avec Olivier DUSSOPT, Ministre délégué chargé des comptes publics le 3 mars, avec Amélie de MONTCHALIN le 26 janvier, le 9 mars) et en début de mandat (Caroline CAYEUX le 13 septembre, Stanislas GUERINI les 20 septembre et 20 octobre).

Ces rencontres ont été l'occasion d'évoquer les problématiques suivantes :
- Le transfert des concours de sapeurs-pompiers professionnels
- La refonte du dispositif de déclarations de vacances d'emploi
- Le recrutement et la formation des agents exerçant les fonctions de secrétaires de mairie
- L'ouverture pour les apprentis d'une voie d'accès spécifique à la FPT et l'extension au secteur public de l'autorisation de recruter dans le cadre des contrats de professionnalisation
- Le développement des concours sur titres
- La réforme de la promotion interne pour favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures
- L'évolution du RIFSEEP (en cas de CITIS, ouverture à la police municipale).

La FNCDG a contribué à la mission attractivité de la Fonction Publique dont le rapport a été rendu en janvier 2022.

La FNCDG a également participé aux travaux menés au sein du CCFP, du CSFPT et de la Coordination des employeurs territoriaux.

- *Les auditions et participations aux missions du Gouvernement*

La FNCDG est régulièrement auditionnée par le Sénat, la Cour des Comptes, l'IGF. Par exemple, en 2022, ces sollicitations ont porté sur :
- La proposition de loi tendant à expérimenter un chèque emploi petites communes pour l'emploi d'agents contractuels et vacataires (Sénat, janvier)
- Le Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (Sénat, octobre)
- Le Bilan d'étape de la loi de transformation de la fonction publique (Cour des comptes, octobre).

La FNCDG a également participé à :
- la mission de l'IGF et de l'IGESR sur la scolarisation des enfants handicapés
- la mission sur la filière médico-sociale et la petite-enfance
- au nouveau volet de l'agenda rural
- à différents travaux en collaboration avec la DGCL et la DGAFP
- au comité d'orientation des politiques de ressources humaines
- au Comité Local de l'Emploi Public (CLEP).

- *La mise en œuvre de la M57*

Le référentiel budgétaire et comptable unique M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Cependant, les CDG pouvaient adopter le référentiel M57 par droit d'option dès le 1er janvier 2023, ce qui a nécessité une transposition des éléments comptables du référentiel M832, utilisé jusqu'alors par les Centres. La DGFIP a saisi la Fédération afin d'intégrer les quelques adaptations considérées comme nécessaires pour les CDG. Pour ce faire, dès le mois de mai 2022, la Fédération a travaillé en lien avec les CDG à la proposition de table de transposition réalisée par la DGFIP. Les CDG ont ainsi pu formuler des remarques et observations en prévision de l'application du nouveau référentiel. La table de transposition finalisée a été publiée le 23 juin 2022.

- *La gestion des FMPE*

A la fin du mois d'août 2022, la DGCL a saisi la Fédération dans la cadre du projet de loi de finances 2023. La DGCL souhaitait obtenir des informations sur la situation des FMPE, notamment à la suite de la réforme issue de la loi de transformation de la fonction publique. La Fédération a ainsi pu fournir à la DGCL un certain nombre de données, principalement issues de l'enquête globale des CDG.

La FNCDG a également participé au groupe de travail sur les élections professionnelles et au groupe de travail concours de la DGCL.

2. La coordination et la mutualisation de l'action des CDG

- *La réalisation de l'enquête globale sur l'activité des Centres*

En 2021, la Fédération a souhaité poursuivre son observation du développement des compétences des CDG au travers d'une nouvelle étude. 75 Centres de Gestion ont fait parvenir leurs données. Le rapport d'enquête a fait l'objet d'une présentation lors du Congrès de Marseille.

- *L'adoption des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation*

L'article 94 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit que la mise en œuvre de schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation et un conventionnement avec le CNFPT au niveau des régions.

L'avancée de la mise en œuvre des schémas avait été évoquée lors de la réunion annuelle organisée entre le Bureau de la FNCDG et les CDG coordonnateurs. Lors de cette rencontre qui s'est tenue le 17 février ont également fait l'objet de débats les transferts des concours de sapeurs-pompiers professionnels. Loïc CAURET, personnalité qualifiée, a accompagné la réalisation de ces schémas en participant notamment aux réunions organisées dans les coordinations.

- *Le transfert de l'organisation des concours de sapeurs-pompiers*

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, a transféré la compétence d'organisation des concours et examens professionnels des sapeurs-pompiers professionnels de catégories A et B aux Centres de Gestion. En novembre 2022, la Fédération a rédigé un amendement au projet de loi de finances qui, selon les termes de la loi, fixe les conditions dans lesquelles s'opère la compensation financière.

- *La médiation préalable obligatoire*

Le législateur a décidé de pérenniser la MPO et d'octroyer aux CDG une compétence médiation élargie aux médiations à l'initiative des parties (Articles L 213-5 et L 213-6 du code de justice administrative) et aux médiations à l'initiative du juge.

La Fédération a ainsi travaillé en étroite collaboration avec le Conseil d'Etat, notamment sur la rédaction du décret du 25 mars 2022. Désormais, la MPO est une compétence obligatoire du CDG. La mission s'applique pour les collectivités et établissements ayant conclu avec le CDG une convention pour l'exercice de cette mission.

3. La vie du réseau des CDG

- *L'organisation du Congrès de Marseille*

Le Congrès a eu lieu du mercredi 7 au vendredi 9 septembre 2022 au Palais du Pharo à Marseille. Le congrès s'est déroulé sur trois jours de travaux avec quatre séances plénières (trois tables-rondes et une assemblée générale de la FNCDG où ont été présentées et votées deux motions) et deux ateliers.

Cette manifestation a réuni 80 CDG et 508 participants (Présidents, Anciens Présidents, Vice-Présidents, administrateurs, Directeurs et Directeurs adjoints, collaborateurs, personnalités politiques et décisionnaires œuvrant dans le domaine de la Fonction Publique Territoriale, partenaires institutionnels).

- *Les commissions et groupes de travail*

Outre ses commissions thématiques, la Fédération a également réuni un groupe de travail composé de Présidents de CDG et de Directeurs afin d'approfondir la réflexion concernant la définition des missions et les modes d'organisation de l'établissement public national de coordination des CDG.

La FNCDG a également été présente en région pour la signature du schéma régional des Pays de la Loire et lors des Territoriales de Bretagne.

4. La promotion de l'action des CDG auprès des pouvoirs publics et des partenaires

- *Organisation d'une conférence sur les référents déontologues en lien avec l'AMF, Départements de France et la FHF*

La FHF a organisé le 7 avril, en visioconférence, un séminaire sur le thème des référents dans la Fonction Publique. Afin de croiser les regards avec la fonction publique territoriale sur cette nouvelle modalité de gestion des ressources humaines, la FHF a invité l'Association des Départements de France, l'Association des Maires de France et la FNCDG à intervenir lors de ce séminaire.

- *Etude RH de l'INET*

La Fédération a été auditionnée le 5 octobre dans le cadre de travaux sur une étude RH. L'audition portait sur les questions de l'accélération des départs en retraite chez les employeurs territoriaux et les outils pour anticiper et organiser une GPEEC efficace.

- *Le partenariat avec la CNRACL*

96 CDG ont signé et mis en œuvre la convention applicable depuis le 1er janvier 2020. Un bilan de ces conventionnements a été réalisé le 27 avril lors du Comité National Technique de la CNRACL. La FNCDG a adressé une contribution au Président de la CNRACL pour mettre en évidence plusieurs constats ou évolutions à envisager.

- *Le partenariat avec le FNP*

La FNCDG a présenté plusieurs propositions pour faire évoluer la prévention des risques professionnels :
- Identifier les métiers à risque
- Développer les plans de prévention
- Mieux définir les risques psycho-sociaux et leur prise en compte
- Renforcer le rôle et les missions des acteurs de la prévention au regard des réalités de la FPT.
Une note de contribution a été adressée aux équipes du FNP.

- *Le partenariat avec le FIPHFP*

Au 8 avril 2022, 75 CDG disposent d'une convention avec le FIPHFP (25 conventions ont été renouvelées en 2021). Des travaux ont été menés avec le FIPHFP, en collaboration avec l'ANDCDG, pour définir les axes de collaboration qui seront inscrits dans la nouvelle convention conclue entre le fonds et les centres.

Michel HIRIART a cessé ses fonctions de membre du comité national du FIPHFP et est remplacé au sein de ce comité par Jean-Marc FRIZOT, 3ème Vice-Président de la FNCDG.

- *La signature d'une convention avec l'APVF*

- *La signature d'une convention avec le CNED*

Dans le cadre d'un partenariat avec le CNED, la FNCDG et le GIP informatique des CDG proposent de développer la sensibilisation autour des actions du CNED en matière de préparation aux concours dans les centres de gestion.

- *Intervention conjointe avec le CNFPT auprès des étudiants de Sciences Po*

L'École d'affaires publiques de Sciences Po a organisé le 28 octobre *« Les rencontres de l'emploi public »* afin que les étudiants puissent découvrir l'ensemble des métiers proposés dans le secteur public national et international. A cette occasion, la FNCDG et le CNFPT ont rencontré individuellement les étudiants qui souhaitent s'orienter vers la FPT et sont intervenus lors d'une conférence consacrée aux possibilités d'emploi et aux modes d'accès par voie contractuelle dans la fonction publique.

- *La participation au congrès ADF et à Territorialis*

La FNCDG s'est associée au CDG de la Gironde pour valoriser l'action des CDG lors du salon Territorialis organisé à Bordeaux et au CDG du Lot et Garonne dans le cadre des assises de Départements de France à Agen les 12, 13 et 14 octobre.

- *La charte ESPER*

La Fédération a présenté le dispositif en commission « Santé, sécurité et qualité de vie au travail » du 24 mai 2022 et a transmis la charte à l'ensemble des CDG.

5. Observation de l'emploi public

- *La 11ème édition du panorama de l'emploi public territorial*

La 11ème édition du Panorama de l'emploi territorial, présentée lors du Congrès de la FNCDG le 9 septembre 2022, apporte un nouvel éclairage sur l'évolution de l'emploi public et, partant, les défis auxquels sont confrontés les employeurs territoriaux.

- *La 7ème édition du baromètre HoRHizons*

Au cours d'une conférence de presse organisée le 21 septembre, l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, Départements de France et Régions de France ont publié la septième édition du Baromètre HoRHizons, enquête sur les grandes tendances de l'emploi public local.

6. La communication et l'information

- *La participation aux salons de l'emploi et du travail*

- *La participation au salon des maires*

- *La Campagne de promotion de la FPT et de ses métiers*

Pour pallier aux difficultés de recrutement des collectivités, le CNFPT et la FNCDG ont développé un dispositif de communication digital, « #metiersterritoriaux », qui valorise l'ensemble des métiers de la fonction publique territoriale. Il s'agit de montrer la richesse et la diversité des métiers, mais aussi mettre en scène les valeurs de la FPT.

- *La participation aux ETS*

- *La participation aux 1ères Rencontres Nationales des Managers de la FPT*

- *La FNCDG dans la presse*

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité à l'unanimité.

- **Rapport financier**

Michel HIRIART laisse la parole à Sylvian CALS pour la présentation du rapport financier.

Sylvian CALS précise que l'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2022 ne peut être pour le moment qu'une projection au regard des dépenses engagées. Le bilan présenterait un résultat positif d'environ 51 432 euros.

- Budget 2022

Les charges affichent une légère hausse par rapport au budget prévisionnel voté en AG s'expliquant notamment par une augmentation des coûts des déplacements et de la location des locaux. Les charges de personnel restent stables, en dépit des frais de la mise à disposition des agents du CDG 69 afin de faire face au surcroit de travail concernant l'organisation du congrès et dans l'attente d'un recrutement pour le service communication.

Les frais de communication/manifestations/forums affichent une hausse de 30% par rapport au budget voté en AG. En effet, de nombreux outils de communication ont été produits à l'occasion du Congrès et la démarche « Marque Employeur » lancée avec le CNFPT a été développée pour promouvoir les métiers territoriaux au travers de vidéos et de plaquettes. La réalisation de ces outils a nécessité le recours à des prestataires extérieurs, ce qui explique pour partie l'augmentation constatée entre le prévisionnel et le réalisé.

La ligne site internet affiche une baisse significative de plus de 92% en raison du nouveau contrat établi pour la maintenance et l'hébergement du site internet.

Les recettes font apparaitre le maintien du taux de cotisation à 1.50 € par agent. Elles correspondent au versement des cotisations des Centres de Gestion adhérents qui ont tous réglé leur cotisation.

Sylvian CALS précise que les dépenses du congrès se sont élevées à 429 000 euros et les recettes à 280 000 euros. Cependant, les dépenses afférentes ont été lissées sur trois exercices budgétaires.

- Budget 2023

Sylvian CALS précise que le projet de budget 2023 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux.

Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1,50 € par agent géré, taux voté à la baisse à trois reprises depuis l'année 2011 et inchangé depuis 2015.

Le chapitre « charges à caractère général » recouvre la documentation, les équipements et fournitures, la location mobilière et immobilière, les assurances et honoraires, les frais de téléphonie et d'affranchissement, les frais de déplacement des personnels FNCDG, les frais de déplacement des Elus mais également des collaborateurs des Centres de gestion participant aux commissions qui sont pris en charge par la Fédération.

Les remboursements de frais sont effectués sous réserve de remise des justificatifs de déplacement et concernent les réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et des Commissions et sont limités à un élu et un collaborateur par réunion.

Sont exclus les Assemblées Générales, les journées thématiques et les Congrès. Par ailleurs, seuls les frais de déplacement sont pris en charge par la FNCDG. Les frais de restauration, hôtellerie, taxi, VTC etc… ne rentrent pas dans le cadre des remboursements de note de frais prévus par notre règlement intérieur.

Le chapitre « déplacement élus et fonctionnement des instances » recouvre le fonctionnement des instances et les frais engagés pour l'organisation des Assemblées Générales et Conseils d'Administration uniquement (location de salle, restauration) mais aussi les frais liés aux déplacements et réceptions. La prochaine Assemblée Générale sera délocalisée à Ajaccio le 9 juin 2023.

Les manifestations prévues en 2023 sont :

- La participation au salon des Maires
- La participation au salon de l'emploi et de la mobilité
- La participation au salon Nouvelle vie professionnelle
- 1 journée thématique
- La CNET.

La création, l'édition de brochures et d'outils d'information sont prévues dans le cadre d'un projet de campagne de communication sur la Fonction Publique Territoriale.

Le poste « site internet » prend en compte l'hébergement du site internet « fncdg.com », la maintenance, les mises à jour.

Les recettes correspondent au versement des cotisations des Centres de Gestion. Celles-ci restent stables suite à la proposition de fixer le taux de cotisation par agent géré à 1,50 € (depuis 2015). Et sont fondées sur une assiette de cotisation inchangée (effectif des CAP).

L'ensemble des cotisations à l'exception de celles correspondant aux deux Centres de Gestion non adhérents (CDG du Territoire de Belfort et CGF de St Pierre et Miquelon), ont été inscrites pour l'année 2023.

Les autres recettes proviennent des produits financiers.

Alain VASSELLE pose la question de l'assimilation des groupes de travail aux commissions pour la prise en charge des frais de déplacement.

Sylvian CALS répond par l'affirmative.

Michel HIRIART précise que les recettes seront calculées de nouveau au regard des chiffres des prochaines élections professionnelles.

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier à l'unanimité.

Michel HIRIART salue la présence des anciens présidents des CDG à l'AG. L'association des anciens présidents compte 25 adhérents.

- **Rapport d'orientation**

Michel HIRIART procède ensuite à la présentation du rapport d'orientation.

Le programme présenté pour l'année 2023 évoluera nécessairement en fonction des questions d'actualité et des orientations qui seront prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la transformation de l'action publique.

En particulier :
- l'égalité professionnelle
- le plan santé au travail
- le logement et la simplification de la vie des agents
- l'apprentissage
- l'attractivité via notamment la réforme des carrières et rémunérations, le développement de la marque employeurs
- la réforme des retraites…

Cependant, la feuille de route 2023 est largement guidée par les dispositions amendées puis adoptées par l'Assemblée générale de la FNCDG du 09 septembre 2022 lors de son congrès de Marseille.

Titre 1 - EMPLOI – RECRUTEMENT

• Refondre le dispositif de déclarations de vacances d'emploi
• Favoriser le recrutement et la formation des agents exerçant les fonctions de Secrétaires de mairie
• Ouvrir pour les apprentis une voie d'accès spécifique à la FPT et étendre au secteur public l'autorisation de recruter dans le cadre des contrats de professionnalisation
• Réduire la période de services nécessaires pour présenter un concours interne afin de lutter contre le phénomène des « faux externes » et rééquilibrer les quotas de répartition des postes mis aux concours en faveur du concours interne
• Assurer le développement des concours sur titres (filière médico-sociale par exemple) et envisager la suppression de certaines opérations (exemple de la filière culturelle ou des premiers grades d'accès ouverts aux recrutements directs)

Titre 2 - PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS – EVOLUTIONS DE CARRIERE

• Identifier et lever les freins à l'avancement de grade
• Réformer la promotion interne pour favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures par l'amélioration des dispositifs réglementaires de recrutement au titre de la promotion interne

Titre 3 - AGENTS CONTRACTUELS

• Donner des perspectives d'évolutions professionnelles en cohérence et dans le respect du cadre statutaire actuel

Titre 4- REMUNERATION

• Garantir plus d'équité entre agents publics

Titre 5 - RENOVER LE DIALOGUE SOCIAL

• Etendre sur mandat la compétence des CDG aux collectivités et établissements affiliés obligatoires de plus de cinquante agents en matière de négociation collective

Titre 6 – SANTE

• Lancer une réflexion sur la gestion de la maladie et de l'absentéisme dans la fonction publique territoriale

En matière de PSC, le caractère obligatoire de la participation financière des employeurs, la place occupée par les CDG pour le compte des collectivités dès avant la réforme de la protection sociale, et le rôle des Centres en matière d'accords collectifs constituent autant de motifs d'accompagnement des employeurs locaux et de contribution aux travaux menés au plan national.

La FNCDG poursuivra son engagement au sein de la Coordination des employeurs territoriaux, par sa participation aux négociations menées au plan national dans le cadre des négociations avec les organisations syndicales, en vue de la conclusion d'un accord et de l'élaboration de propositions concernant la révision du décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités au financement de la PSC de leurs agents.

• Renforcer les dispositifs de lutte contre la pénibilité et instaurer un droit à la reconversion professionnelle
• Mettre en place un plan d'actions en faveur du recrutement des médecins du travail

Titre 7 – PROLONGER LES EFFORTS DE MUTUALISATION DES CDG PAR L'ADHESION OBLIGATOIRE DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS NON AFFILIES A UN SOCLE DE COMPETENCES REFONDE PROLONGEANT LES EFFORTS DE MUTUALISATION REALISES PAR LES CDG

TITRE 8 - LE PROJET DE TRANSFORMATION DE LA FNCDG EN ETABLISSEMENT PUBLIC

Le Conseil d'Administration de la FNCDG a validé, lors de sa réunion du 12 mai 2022, la constitution d'un Groupe de Travail "statut FNCDG". Celui-ci comprend 8 administrateurs et 8 représentants de l'ANDCDG ayant pour

objectif d'examiner la possibilité d'une transformation en établissement public et de définir le champ de compétences et les modalités de fonctionnement de ce centre national de coordination des CDG.

Les premiers travaux du Groupe, réuni le 29 septembre 2022, ont eu à connaître, notamment, des thèmes de réflexion ouverts, à l'unanimité, par le Conseil d'administration du 25 Août 2022, qui figuraient sur le projet de motion de l'Assemblée Générale du 9 septembre dernier à Marseille, laquelle a acté le principe d'une transformation du statut de la FNCDG. Ces thèmes ayant pour objet de lancer quelques éléments constitutifs possibles à destination de l'Assemblée, mais sans objectif de validation puisque cette mission est dévolue au Groupe de travail.

Ce Groupe de Travail, qui s'est réuni à nouveau le 25 novembre 2022, aura à rendre ses travaux pour fin mars 2023.

Les conclusions du groupe de travail feront l'objet d'un large débat en AG. Avant toute communication ou diffusion externe de ces propositions, les préconisations formulées par le groupe de travail pourront ainsi être amendées, modifiées par les membres de l'assemblée générale avant d'être validées ou non.

TITRE 9- LA CONSTITUTION D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI TERRITORIAL

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'orientation à l'unanimité.

2- QUESTIONS DIVERSES

- **Calendrier prévisionnel des réunions institutionnelles FNCDG**

Michel HIRIART présente le calendrier 2023 des réunions de la FNCDG.

La prochaine AG délocalisée aura lieu en Corse, un programme sera proposé pour la journée du 8 juin. L'assemblée plénière aura lieu le vendredi 9 au matin.

Michel HIRIART remercie Antoine OTTAVI pour son investissement dans l'organisation de cette AG délocalisée.

CALENDRIER 2022	**PROPOSITIONS 2023**
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
jeudi 10 mars	**jeudi 9 mars**
jeudi 12 mai	**jeudi 11 mai**
jeudi 25 août	
jeudi 29 septembre	**jeudi 28 septembre**
mercredi 23 novembre (SMCL)	**Mercredi 22 novembre (SMCL)**
ASSEMBLEE GENERALE	
mercredi 29 juin	**vendredi 9 juin (Corse)**
vendredi 9 septembre (Marseille)	
jeudi 1er décembre	**jeudi 7 décembre**

- **Questions diverses**

Jean-Marc FRIZOT formule une observation sur l'apprentissage. En effet, les attendus de l'accord avec le gouvernement sur l'apprentissage induisaient une idée de pérennité du dispositif. Ce désengagement de l'Etat risque d'avoir un impact négatif sur le nombre d'apprentis mais également sur l'offre de formation.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'être vigilants sur la composition des conseils d'administration des CDG en cas d'extension du socle obligatoire à toutes les collectivités et établissements publics.

Vincent LE MEAUX ajoute que le désengagement de l'Etat sur l'apprentissage, à partir de 2024, est regrettable. Cette décision remet en cause l'équilibre fragile trouvé avec le CNFPT et France compétences.

Il ajoute que 2023 sera marqué par des enjeux forts en matière d'emploi et de recrutement. En effet, outre les négociations salariales qui feront suite aux élections professionnelles (IFSE, CIA), les employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement. La question de la rémunération devient cruciale dans l'aboutissement d'un recrutement.

- ✓ Retour sur le vote des motions lors du congrès de Marseille

Cette question a fait l'objet d'un long débat à l'issue de la réunion.

Philip SQUELARD s'adresse aux Présidents CLIQUET et MUZART au sujet d'un courrier cosigné par les deux élus. Ce courrier a été transféré au Président HIRIART, car adressé au Président de la Fédération, mais celui-ci ne l'avait toujours pas reçu à ce jour. Il fait part de son étonnement et de sa surprise quant au ton employé.

Il indique avoir évoqué ce courrier la semaine dernière en Conseil d'administration et que de nombreux administrateurs ont été choqués par la démarche et les termes de la lettre, notamment le Président du Rhône, Philippe LOCATELLI qui a souhaité adresser un mail de réaction au Président HIRIART.

Philip SQUELARD rappelle que depuis 2010, la Fédération est dans un état d'esprit positif et de collaboration, grâce l'investissement du Président HIRIART.

Il témoigne du travail collaboratif mené avec le bureau, le Président sollicitant très régulièrement les Vice-Présidents pour des avis, des réunions. Les travaux sont collectifs.

Lors de l'AG de 9 septembre 2022 à Marseille, le quorum était atteint, comme le prévoit nos statuts. L'AG était prévue à 10 h mais a débuté à 10h45 du fait de l'arrivée perlée des congressistes notamment.

Philip SQUELARD souligne que la FNCDG n'a jamais commencé une réunion sans le quorum et qu'au début de chaque séance, comme ce matin, le Président indique le nombre de présents et représentés.
C'est une stricte application de nos statuts et de notre règlement intérieur. Concernant l'appréciation du quorum à l'ouverture, il fait référence à des jugements notamment celui de la Cour d'appel de Rennes prononcé en octobre 2017.

Sur le vote, les deux Présidents CLIQUET et MUZART se sont abstenus, comme peuvent en témoigner les élus présents à la tribune lors de l'AG, Vincent LE MEAUX en témoigne. Puis, par la suite, les deux élus ont souhaité revenir sur leur vote, alors que celui-ci était clos. Philip SQUELARD présente dans le détail le déroulé du vote le 9 septembre : le président a commencé par demander qui était contre. Personne n'a levé la main. Puis il a demandé qui s'abstenait. Philip SQUELARD fait référence au fait que Vincent LE MEAUX a cité le chiffre de 4 abstentions. Il indique avoir vu les mains de MM. CLIQUET et MUZART se lever au moment des abstentions. Et qu'après plusieurs secondes et la fin du vote, ils ont formulé le souhait de changer d'avis.

Philip SQUELARD précise que, même si le vote a pu sembler rapide, l'ensemble des membres de l'AG a été destinataire, plusieurs jours avant, de l'ensemble des documents relatifs à cette réunion et il s'étonne que les avis sur les motions n'aient pas été préparés au regard de ces documents. Il réitère que lors des votes « contre », les Présidents MUZART et CLIQUET n'ont pas levé la main.

Par ailleurs, il s'interroge sur certains reproches énoncés dans le courrier du 18 novembre. Par exemple, le CA a validé en mai 2022 la constitution d'un Groupe de Travail ayant pour objectif d'examiner la possibilité d'une transformation en établissement public et de définir le champ de compétences et les modalités de fonctionnement de ce centre national de coordination des CDG.

Ce groupe de travail s'est réuni le 29 septembre 2022 et le 25 novembre 2022. D'autres réunions se tiendront prochainement pour un retour en mars 2023.

Philip SQUELARD indique que le Président n'a rien dit d'autre qu'évoquer le principe de transformation et cela transparaît dans les enregistrements de la réunion.

Il souligne également que l'envoi de ce courrier à la Ministre CAYEUX risque de desservir les intérêts de la Fédération et partant, de l'ensemble des CDG. La Ministre risque en effet de s'interroger sur le pourquoi de cette démarche.

Ce courrier est d'autant plus regrettable que la critique concernant l'organisation de cette AG émane notamment d'un CDG qui est le seul CDG à ne pas s'être acquitté de sa cotisation à la Fédération en 2018. Philip SQUELARD tient à préciser que pour donner des leçons de moral il convient d'être irréprochable.

Il souhaite que cette situation s'apaise dans un objectif fédérateur et dans l'intérêt de tous.

Le Président HIRIART rappelle qu'il est nécessaire que les CDG restent solidaires face à des propositions risquant d'affaiblir la place des CDG telles que nous en avons connu dans un passé récent : fusion avec le CNFPT, financement des missions, disparition de l'échelon départemental.

Philip SQUELARD ajoute que certaines propositions, dont une assez récente d'inscrire la mission de remplacement dans le champ de compétences obligatoires des Centres, peuvent être très dangereuses et qu'il faut rester soudés et arrêter ce genre d'envoi de courrier. Il faut que la situation s'arrange.

Jean-Marc FRIZOT précise que la FNCDG constitue un collectif. L'affaiblissement de la FNCDG risque d'affaiblir les CDG eux-mêmes. La lettre envoyée à Mme CAYEUX va être transmise à la nouvelle ministre. Plus généralement, il dénonce un certain manque de cohésion de certains centres comme les 25 qui n'ont pas répondu à l'enquête globale ou ceux qui peuvent prendre des initiatives individuelles. Il n'y a que le collectif et l'unité qui permettent d'avancer.

Claude CLIQUET précise que le non-paiement de la cotisation fin 2018 résultait d'un problème de paierie. Le Président HIRIART, conformément aux statuts de la Fédération, avait refusé le vote du CDG de la Somme. En réponse à cette décision mal vécue par Claude CLIQUET, celui-ci indique avoir sur le moment décidé que le virement en règlement de cette cotisation ne devait pas être effectué. Claude CLIQUET revient sur le déroulé de l'AG du 9 septembre et notamment sur le fait que les votes aient été faits trop rapidement, et qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de réagir avec M. MUZART. Par ailleurs, il indique avoir été peiné que son collègue ait été interrompu et n'ait pas pu s'exprimer. Il demande à ce que les deux votes contre soient pris en compte et soient inscrits au procès-verbal parce qu'il n'y a pas unanimité sur le sujet. Il ajoute que c'est la seule demande qui est faite au Président de la FNCDG.

Une nouvelle fois, Michel HIRIART souhaite apaiser la situation. Lors de l'AG de 2018, Michel HIRIART rappelle qu'il avait prévenu en amont la directrice du CDG de la Somme de l'impossibilité du Président de prendre part au vote du fait de la règle inscrite dans nos statuts.

Michel HIRIART précise les 4 thèmes évoqués dans le courrier commun des CDG de la Somme et de l'Aisne, que d'autres Présidents lui ont transmis :

- Le quorum
- Le groupe de travail
- La rédaction du compte rendu
- L'enregistrement du vote.

L'ensemble de l'AG du 9 septembre a été enregistré, rappelle le Président HIRIART qui ajoute que c'est sur la base de cet enregistrement, que tout élu peut consulter au siège de la FNCDG, que le compte-rendu a été réalisé.

Dire que le compte-rendu n'est pas fidèle aux débats, c'est faire offense à Alexis BOUCHER, juriste de la FNCDG, qui a passé plusieurs heures à réécouter l'enregistrement et à le retranscrire.

Michel HIRIART invite les Présidents MUZART et CLIQUET à venir écouter cet enregistrement à a Fédération. Il ajoute que ce rendez-vous, suivi d'un déjeuner, permettrait d'évoquer les arguments en défaveur de l'établissement public que retiennent ces deux CDG depuis longtemps. Déjà en 2015, à Toulon, le vote sur le principe de la transformation de la Fédération avait recueilli les deux abstentions de ces CDG.

Michel HIRIART déplore l'envoi du courrier à la Ministre, avant même d'attendre la réponse du Président de la FNCDG. Ce n'est pas l'esprit de la Fédération, tout le monde s'investit, il ne faut pas fragiliser l'équipe.
Il revient sur la situation de 2010, sur la "mort" de la Fédération à cette époque et sur tout le chemin parcouru depuis tant au niveau national pour la FNCDG qu'au niveau de la place des Centres de gestion localement.

Claude CLIQUET tient à souligner qu'il ne remet pas du tout en cause le travail mené par la FNCDG et son Président et fait état de belles avancées. D'ailleurs, il ajoute que les propositions formulées dans la première motion sont intéressantes et vont dans le bon sens. Sa seule opposition c'est l'établissement public national.

Michel HIRIART réitère sa demande d'apaisement et de normalisation des relations avec le Président de la Somme. Il faudrait oublier ces tensions. Michel HIRIART apprécie que M. CLIQUET ait reconnu et salué le travail accompli ces dernières années.

Il revient sur la question du quorum qui s'apprécie à l'ouverture de la réunion selon les statuts de la Fédération. A l'ouverture il y avait plus de 200 personnes dans la salle et il était difficile de contrôler les allées et venues de chacun. La réunion n'a pas débuté avant 10h40 car justement tous les élus n'étaient pas arrivés et il a fallu attendre d'avoir le quorum.

De plus, l'examen de la première motion a duré quasiment deux heures, alors même qu'elle a été validée au préalable par le CA de la Fédération. Michel HIRIART rappelle que la première motion portait sur des sujets pourtant non polémiques comme la promotion interne, les secrétaires de mairie, le 13ème mois…

Face à cette contrainte de temps, il a donc été fait le choix de voter sur le « principe » de la motion concernant l'évolution du statut de la Fédération, les modalités techniques devant être étudiées par le groupe de travail dédié. Le vote de l'AG du 9 septembre portait simplement sur le principe de l'engagement vers un établissement public, rappelle une nouvelle fois le Président HIRIART qui souligne qu'il serait également nécessaire que les Présidents CLIQUET et MUZART expriment clairement leurs arguments permettant de justifier leur opposition à l'établissement public

Ce sujet est incontournable et doit nécessairement être évoqué lors de nos congrès ayant lieu tous les trois ans.

Michel HIRIART indique que le vote inscrit au PV de l'AG du 9 septembre ne sera pas modifié. En revanche, dans un souci d'apaisement des esprits, il propose aux Président CLIQUET et MUZART d'ajouter une mention à ce PV indiquant que les Présidents ont souhaité changer de positionnement à l'issue du vote. Les Présidents CLIQUET et MUZART ne répondent pas à cette proposition, estimant que la rédaction proposée ne leur convient pas et que ce rajout ne changerait rien.

Alain VASSELLE indique que désormais " l'affaire " doit être close. Le Président HIRIART et Vincent LE MEAUX soulignent que pour eux c'est le cas.

Vincent LE MEAUX regrette que la proposition du Président de modifier le compte-rendu, qui constitue selon lui une chose extraordinaire et une jolie main tendue, ne soit pas acceptée. Il demande aux Présidents CLIQUET et MUZART de réfléchir. Il souligne qu'il faut arrêter ce débat, les Ministres et les organisations syndicales attendent les Centres sur beaucoup d'autres débats.

Michel HIRIART propose aux Présidents CLIQUET et MUZART de revenir vers lui sur la proposition à l'issue du déjeuner. Il ajoute que lors de l'AG 2023, lorsque les conclusions du groupe de travail seront rendues, les Présidents pourront de nouveau exprimer leur opinion sur le projet d'établissement public en vue d'une décision de notre AG.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie